

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-120 DU 04 AVRIL 2001

Portant création des recettes-perceptions de
 Ouassa-Péhunco, Ouaké, Comé et Sème-Podji.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi Organique n° 86-021 du 26 Septembre 1986, relative aux lois de Finances ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'économie ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'économie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 mars 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er}.- Il est ouvert dans les Chefs-lieux des Sous-Préfectures de Ouassa-Péhunco dans le Département de l'Atacora, Ouaké dans le Département de la Donga Comé dans le Département du Mono et Sème-Podji dans le Département de l'Ouémé, une Recette-Perception.

.../...

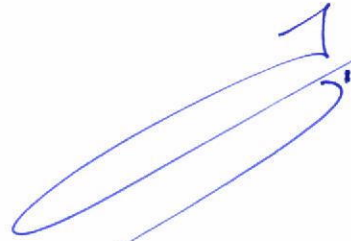
Article 2 : Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le Ministre des Finances et de l'économie et le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Article 4 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Daniel TAWEMA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MISAT 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.-